

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2016**

L'an Deux Mil Seize, le 7 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 représenté : 1 votants : 14

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 2 novembre 2016

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Messieurs Jean-Paul ROSAND, Lionel DUJOL, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA, Messieurs Damien BONNETON, Roger CHARVIN, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Monsieur François TERPANT a donné pouvoir à Benoit VILLARD.

Absent excusé : Monsieur André WUILLOT.

ORDRE DU JOUR :

- Cession de la voirie privée du lotissement « Les Monts du Matin » à la commune
- Demande de subvention auprès de la région
- Admission en non-valeur
- Approbation du rapport de la CLECT 2016
- Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal
- Primes de fin d'année 2016 pour les agents non titulaire
- Informations et Questions diverses

Madame Monique DA COSTA a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2016 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal.

Cession de la voirie privée du lotissement « Les Monts du Matin » à la commune

Jean-Paul ROSAND fait lecture d'un courrier envoyé par la SDH afin de nous rétrocéder l'ensemble des parties communes relatives au lotissement « Les Monts du Matin ». Il précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

A ce titre, il est nécessaire de transférer la voirie du lotissement « Les Monts du Matin » dans le domaine public communal après signature d'un acte notarié constatant ce transfert de propriété à la commune.

Demande de subvention

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans un courrier daté du 14 octobre 2016, a indiqué l'instauration d'un plan ruralité. « Simple », « souple » et « réactif » tels sont les principes du **plan en faveur de la ruralité** adopté par les élus régionaux pour épauler les maires ruraux. Il est destiné à accompagner l'investissement des **communes de moins de 2 000 habitants** afin de soutenir l'activité économique locale et offrir des services aux habitants et contribuer ainsi à la vitalité des zones rurales.

Afin de financer une partie des travaux d'aménagement du chemin piéton reliant le hameau de Saint Maurice au hameau de Saint Martin, nous sollicitons le soutien financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Admission en non-valeur

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 26 septembre 2016, il demande de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes émis sur l'exercice de 2014 pour un montant de 11,55 €.

Il est toutefois rappelé qu'une admission en non-valeur est une simple mesure comptable et budgétaire et que la créance reste théoriquement due.

Approbation du rapport de la CLECT 2016

Bruno VITTE fait lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport du 12 juillet 2016 concernant l'évaluation du coût des charges transférées au 1^{er} janvier 2016 et plus précisément sur le montant global des transferts des communes.

Après explications, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal

Par courrier en date du 9 août 2016, la Préfecture de la Drôme nous liste quatre parcelles n'ayant pas de propriétaires connus. Celles-ci ne sont pas assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties et depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée.

A l'issue de l'application de la procédure prévue par l'article L.1123-4 du Code Général de la propriété des Personnes publiques, les biens concernés peuvent être incorporés dans le domaine communal.

Le conseil municipal décide de s'approprier ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Primes de fin d'année pour les agents non titulaires

Jeannine FOURNAT rappelle que le travail effectué par Mesdames Dominique DAMONT, Jeannine CARRICHON, Céline MARTEL, Réjane ROUSTAN, Sarah ARNAUD et Marine LAFFONT donne satisfaction.

Aussi, il est accepté qu'une prime leur soit versée lors de leurs traitements du mois de novembre. Celle-ci correspond à un mois de salaire, proratisée selon leur présence.

Vente de trois terrains

Bruno VITTE explique que l'aménagement du Lotissement des Marnes se poursuit favorablement. En effet, nous venons d'accorder trois permis de construire concernant les lots G2, G3 et G6.

Afin de finaliser ces trois dossiers, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente pour :

- le terrain nommé lot G2 pour un montant de 57 991 € TTC avec 5 000 € TTC en supplément pour la clôture ;
- le terrain nommé lot G3 pour un montant de 63 735 € TTC avec 5 000 € TTC en supplément pour la clôture ;
- le terrain nommé lot G6 pour un montant de 59 955 € TTC avec 5 000 € TTC en supplément pour la clôture ;

Maître DE GESTAS, Notaire à Romans-sur-Isère est chargé de rédiger les actes de vente.

Informations diverses

*** Achats vidéoprojecteurs pour l'école :**

Le conseil décide l'acquisition de trois vidéoprojecteurs pour l'école. Ce matériel est maintenant nécessaire dans chaque classe.

*** WIFI Cigale :**

Une borne WIFI Cigale, par commune, portée pour 50 connexions en même temps, va être mise en place par le biais de la communauté d'agglomération.

La question qui se pose c'est l'emplacement de celle-ci ? Il serait souhaitable qu'il y en ai une au hameau de Saint Maurice et une au hameau de Saint Martin.

Lionel DUJOL se charge de se renseigner sur le coût que représente une seconde borne WIFI Cigale et ce qui en découle notamment les frais de raccordement ainsi que le coût d'abonnement.

*** Repas du CCAS :**

Le repas offert aux personnes âgées de 65 ans habitantes de la commune se déroulera le Samedi 10 décembre 2016.

*** Randonnée l'Hostunoise :**

Tony VITALDURAND explique l'édition d'un plan pour cette randonnée. Il sera à la disposition des administrés dans les différents commerces de la commune ainsi qu'à la mairie.

L'inauguration de ce parcours ne se fera pas avant mars ou avril de l'année prochaine.

*** Travaux de la Mairie :**

Les travaux de la Mairie avancent comme prévu. Une question a été soulignée suite au changement de l'entrée de la future mairie. Le marronnier du côté de la fontaine tombe en face de la nouvelle entrée. Il est donc indispensable de sauvegarder ce marronnier (vu le nom de l'avenue) en le déplaçant de façon à ce qu'il ne gêne pas.

*** Site internet de la commune :**

Lionel DUJOL précise que le site internet de la commune a été modifié. Le visuel est, à présent, plus moderne et l'accès sur mobile est meilleur.

La séance est levée à 21 heures 30.

Prochaine réunion le Lundi 12 décembre 2016 à 19h30